

## EIRL ET CONTRAT D'EXCLUSIVITE TERRITORIALE

## Par Rom Pop, le 06/03/2017 à 11:58

J'aurais besoin d'un avis éclairé pour l'EIRL de ma femme Celle-ci à signé un contrat d'exclusivité pour l'importation, la Distribution et le représentation d'une marque de Spiritueux en France et en Espagne, depuis le 1er Février 2017. Le Fabricant est Américain, la marque Péruvienne (Pisco Portón, eau de vie)

Ma question est simple, comment se comporter envers l'ancien distributeur de la marque qui agissait (ET AGI) sans aucun contrat?

En effet l'investissement est colossal pour ma femme en terme de publicité, stock et marketing direct, elle ne peut travailler pour un concurrent qui certes a du stock mais n'a pas de contrat de représentation puisqu'elle a l'exclusivité territoriale en France.

Doit-elle proposer de racheter son stock? Et ainsi avertir tous ses clients (boutiques, internet ...) qui proposent désormais « son produit »

Le produit est également distribué chez METRO via l'ancien distributeur.

MERCI D'AVANCE